

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 8 (1863)
Heft: 6

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

beauté du soldat victorieux, telle que la représentent les tableaux d'Horace Vernet, a plus d'attrait pour le beau sexe que la grâce efféminée des petits-maitres de Boucher et de Watteau. La femme de tous les pays et de tous les temps préfère au visage frais et rose d'un fade amoureux, une figure bronzée et noire de poussière, où rayonnent à la fois l'ardeur belliqueuse et la force.

Tels sont les zouaves, mon colonel; tels sont ces prétendus indisciplinés, auxquels faisait allusion votre anecdote du camp d'Aarberg. J'ose croire qu'une boutade de quelques miliciens mal renseignés n'est point l'expression de l'opinion générale en Suisse, et que, placée dans les meilleures conditions possibles pour juger sans passion, très compétente d'ailleurs en matière de vertus guerrières, l'armée fédérale n'a jamais cessé de rendre aux zouaves la justice qui leur est due.

Observations de la Rédaction. L'auteur de la lettre peut être parfaitement confiant à cet égard. Nous ne craignons pas d'être démenti en l'assurant que les zouaves français sont estimés dans notre pays autant que dans nul autre, et que d'ailleurs le soldat suisse connaît assez son devoir pour qu'il ne soit jamais venu à l'idée d'aucun d'eux de considérer une conduite bruyante dans un service de garde comme une qualité militaire; par conséquent nul d'entr'eux n'aurait l'idée de l'imiter des corps étrangers qui pourraient en avoir la mauvaise mode. Les hommes du camp d'Aarberg qui se sont flattés d'être des zouaves sont certainement loin d'avoir eu l'intention de faire aux régiments français un mauvais compliment, et si Son Excellence le prince Guillaume a pensé que cette réponse n'avait pour but que de justifier un ton tapageur et une conduite indisciplinée, nous pensons qu'il s'est complètement mépris sur sa signification. (Réd.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le département militaire de la Confédération suisse a adressé, le 14 mars 1863, aux autorités militaires des cantons, la circulaire suivante :

Très honorés Messieurs.

Il résulte de divers rapports parvenus au département, et il nous a été confirmé en outre par l'administration fédérale du matériel de la guerre, que, pour ce qui concerne la construction des carabines d'ordonnance relativement à la forme extérieure, les dimensions et surtout le poids de l'arme, certains cantons ne se conforment pas exactement aux prescriptions de l'ordonnance du 15 mai 1851.

En regard des efforts qui sont faits actuellement dans le but de donner à notre infanterie une arme qui réponde en tout point aux exigences, il n'est certainement pas hors de propos d'exiger de même un contrôle sévère pour l'armement de nos carabiniers.

A cet effet, le département a donné les instructions nécessaires aux commandants des écoles de recrues de carabiniers pour que, dès le commencement de

l'école, ils aient à passer une inspection d'armes rigoureuse, et de refuser toutes les carabines qui ne seraient pas en tout point conformes aux prescriptions de l'ordonnance du 13 mai 1851, seraient mal confectionnées ou donneraient de mauvais résultats de tir.

En outre, seront surtout refusées toutes les carabines dont le poids dépasse 10 $\frac{1}{4}$ livres, tolérance fixée par le département en date du 11 février 1854.

Le département a l'honneur, en portant ces dispositions à votre connaissance, de vous engager à bien vouloir soumettre à un contrôle rigoureux toutes les carabines que vous remettrez à vos recrues pour leur entrée aux écoles militaires fédérales.

Recevez, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Le Chef du département militaire fédéral,
STÆMPFLI.

Le Conseil fédéral, dans la séance du 10 avril, a fait les nominations suivantes dans l'état-major fédéral (les noms précédés d'un astérisque sont ceux des officiers nouvellement promus à l'état-major):

I. Etat-major général.

Colonels : MM. Alioth, Auguste, Arlesheim ; Meyer, Jean-Ch., Berne ; de Steiger, Albert, Thoune ; Brændlin, Ch., Jona ; Stadler, Albert, Zurich.

Lieutenants-Colonels : MM. Buri, Alfred, Berthoud ; Zehnder, Gottlieb, Aarau ; Tronchin Louis, Lavigny ; *Rossel, A.-C., Porrentruy ; *Arnold, J., Altorf ; *Kirchhofer, Paul, St-Gall.

Majors : MM. Ribordy, J.-A., Sion ; Bouthillier de Baumont, Louis, Genève ; Borgeaud, Louis, Lausanne ; *Indermühle, Frédéric, Zimmerwald ; *Britschgi, F.-M., Alpnach ; *Schnyder, Joseph, Sursee ; *Künzli, Arnold, Ricken ; *Baldinger, Ch., Aarau.

Capitaines : MM. Hünerwadel, Adolph, de Lenzbourg ; Tribelhorn, Joh.-Alb., de Saint-Gall ; Sacc, Henri, de Neuchâtel ; Paschoud, Charles, de Vevey ; *Marcuard, Fréd., de Berne ; *Pfyffer, Georges, de Lucerne ; *Pedevilla, François, de Bellinzzone ; *Marchand, Ch.-F., de Fribourg ; *Lemp, Henri, de Berne ; *Gmür, Robert, de Mels ; *Mayr, Georges, de Lucerne.

Lieutenants : MM. de Crousaz, William, de Lausanne ; *Wegmann, Jacob, de Zurich ; *Davall, Emile, de Vevey ; *Cérésolle, Adolphe, de Vevey.

I. Sous-lieutenants : MM. Baldinger, Emile, d'Aarau ; de Hallwyl, Walter, de Berne ; Bussmann, J.-Th., de Liestal.

II. Etat-major du Génie.

Lieutenants-colonels : MM. Schumacher, Frédéric, de Sumiswald ; Siegfried, Hermann, de Zofingue.

Majors : MM. Froté, Eugène, de Porrentruy ; Wieland, Richard, de Bâle.

Capitaines : MM. Debrit, Marc, de Genève ; Mochell, John, de Genève.

Lieutenants : M. Guillemin, Etienne, de Lausanne.

I. Sous-lieutenants : MM. Lochmann, Jean-Jacques, de Lausanne ; Fæsch, Jules-Louis, de Genève ; Dumur, Jules, de Lausanne ; Keller, Emile, de Brougg.

II. Sous-lieutenants : MM. Schmiedlin, Guillaume, de Bâle ; Siegwart, Ernest, d'Altorf ; *Thormann, Georges, de Berne ; *Lotz, Fréd., de Bâle ; *Fol, Walter, de Genève ; *Eynard, Edouard, de Rolle ; *Peyer, Alfred, de Schaffhouse.

III. Etat-major de l'artillerie.

Colonel : M. Schædler, Léonce, d'Aarau.

Lieutenants-colonels : MM. Hochstättler, Jos.-Em., de Fribourg ; Rothpletz, Emile, d'Aarau.

Majors : MM. Lucot, Gabriel, de Genève ; Gaudy, J.-B., de Rapperschwyl ; Cérésole, Paul, de Lausanne ; de Perrot, Louis, de Neuchâtel ; Grandjean, Jules, de la Chaux-de-Fonds.

Capitaines : MM. Veillard, Alfred, d'Aigle ; Bum, Arthur, de Thusis ; Baumann, Ch.-Rod., de Zurich ; Roth, Adolphe, de Wangen ; Dapples, Ch.-M.-Benj., de Lausanne ; Paccaud, Emile, de Lausanne ; Stämpfli, Joseph, de Soleure ; Reinert, Conrad, de Soleure ; Blüntschli, Charles, de Zurich.

Lieutenants ; MM. Pfenninger, Jean, de Berne ; Frauchiger, Emile, de Berne.

I. Sous-lieutenants : MM. Fornerod, Auguste, d'Avenches ; Fontana, Adalbert, de Lausanne.

IV. *Etat-major du commissariat.*

Majors : MM. Brindlen, Joseph, de Sion, Bannwart, Henri, de Soleure ; Stauffer, Charles, de Berne ; Gamser, Jean, de Coire ; Pauli, G., de Berne ; Curchod, Emile, de Boudry ; Magnin, Auguste, de Coppet.

Capitaines : MM. Langmester, David, de Bâle ; Trumpy, Egide, de Glaris.

Lieutenants : MM. Schmitter, Frédéric, d'Aarau ; Jeanneret, Jules-Alf., du Locle ; Desplands, Marc, de Vevey ; Müller, Théophile, de St-Gall ; Schoch, Alfred, de Berthoud ; Wegmann, Conrad, de Zurich ; Challandes, Aimé, des Brenêts ; Oederlin, Fréd., de Baden ; Jordan, Charles-David, de Bâle ; Stapfer, Edouard, de Zurich ; Fæsy, Hermann, de Zurich ; Cretenoud, Louis, de Genève.

I. Sous-lieutenants : MM. Grob, Gustave, de Berthoud ; Steiger, Jacques, de Hérissau ; Friedli, Edouard, de Berne ; Meyer, Jost, de Lucerne ; Sieber, Joseph, de Soleure ; Biber, Jacques, de Horgen ; Piaget, Eugène, de Neuchâtel ; Baumann, Théophile, de Berthoud ; Simona, George, de Locarno ; Ducommun, Auguste, de Chaux-de-Fonds ; Minder, Arnold, de Neuveville ; Muller, Charles, de Berne.

V. *Etat-major sanitaire. — A. Médecins.*

Majors : MM. Berney, M., de Rolle ; Engelhard, J., de Morat ; Ruepp, Traugott, de Sarmenstorf ; Corecco, de Lugano.

Capitaines : MM. Joos, J.-R.-L., de Schaffhouse ; Güder, Ch., de Berne ; Hüttenmoser, St., de Rorschach ; Stauffer, Louis, de Vully ; Pasta, Ch., de Brigue ; Munzinger, Eugène, Olten ; Escher, L.-A., de Zurich.

Lieutenants : MM. Volmar, George, de Fribourg ; Gamser, Thomas, de Coire ; Reynier, Ernest, de Neuchâtel ; Schærter, Ernest, de Berne.

I. Sous-lieutenants : MM. Jager, Gottfried, de Ragatz ; Brun, Franz, de Schüpflheim ; Baur, Arnold, de Sarmenstorf ; Pongelli, Joseph, de Rivera ; Wagner, Rodolphe, de Wattwyl.

B. *Vétérinaires.*

Lieutenant-colonel : M. Næf, J.-J., de Aarbourg.

Major : M. Rychner, J.-J., de Aarau.

Capitaines : MM. Gyger, F.-Ab., de Berne ; Hilfiker, Gottlieb, d'Aarau ; Leuthold, J.-J.-M., de Cossonay ; Heiz, Jacob, de Reinach ; Zangger, Joh.-Rod., d'Aussersihl ; Bauhofer, Samuel, de Zofingue ; Horand, Jean, de Sissach ; Hausammann, And., de Kunzlingen ; Combe, Jules-Em., d'Orbe.

Lieutenant : M. Frey, Conrad, de Winterthur.

Sous-lieutenants : MM. Mæder, Jos.-Ant., de St-Gall ; Huber, Samuel, de Mauraz.

C. *Commissaires d'ambulance.*

MM. Attenhofer, Dominique, de Zurzach ; Muller, Guillaume, de Rheinfelden ; Muller, Frédéric, de Schöftland ; Faillettaz, Samuel, de Lausanne ; Koetschet, Achille, de Délémont.

Vaud. — Le 14 mars courant, le Conseil d'Etat a nommé :

M. Jn-Fs *Corthésy*, à Brenles, capitaine des mousquetaires n° 4 du 26^e bataillon ;
M. Jules *Brandt*, à Begnins, capitaine des chasseurs de droite du 8^e bataillon de réserve cantonale ;

M. Pierre *Delex*, à Lavey, capitaine des mousquetaires n° 1 du 4^e bataillon de réserve cantonale.

— Le 17, il a nommé :

M. Aug. *Cottier*, à Orbe, au grade de major du 50^e bataillon ;

M. Fs-Ls-Emile *Borgeaud*, à Pully, au grade de 2^e sous-lieutenant portedrapeau du 45^e bataillon.

— Le 18 mars courant, le Conseil d'Etat a nommé M. Alexandre-Louis-Albert *de Tavel*, à Rolle, au grade de capitaine des mousquetaires n^o 2 du 111^e bataillon.

— Le 20, il a nommé M. Jules *Métraux*, actuellement secrétaire-adjoint du commissaire des guerres, à la place de commissaire des guerres cantonal, vacante par démission du titulaire.

— Le 21, il a nommé M. Antoine *Corbet*, à Nyon, au grade de capitaine de mousquetaires n^o 1 du 111^e bataillon.

— Le 24, il a nommé :

M. David *Bertholet*, à Yverdon, capitaine quartier-maître du 11^e bataillon de réserve cantonale ;

M. Henri-Louis *Perrin*, à Pailly, capitaine des chasseurs de droite du 12^e bataillon de réserve cantonale.

M. Samuel *Crausaz*, adjudant-sous-officier, à Lausanne, à la place de 4^e sous-instructeur permanent d'infanterie à l'école militaire.

— Le 28 il a nommé :

M. François-Samuel *Chevalley*, à Puidoux, capitaine de mousquetaires n^o 4 du 113^e bataillon ;

M. Georges *Faraudo*, à Lausanne, capitaine de mousquetaires n^o 3 du même bataillon ;

M. Henri-Louis *Cochet*, à Apples, capitaine de mousquetaires n^o 1 du 26^e bataillon ;

M. Antoine *Ruffet*, à Arzier, capitaine de mousquetaires n^o 2 du 8^e bataillon de réserve cantonale ;

— Le 2 avril courant, le Conseil d'Etat a nommé M. François *Gonin*, à Essertines, au grade de capitaine de mousquetaires n^o 1 du 12^e bataillon de réserve cantonale.

Le même jour, il a nommé M. David *Oguey*, à Orbe, capitaine aide-major du 50^e bataillon.

— Le 8, il a nommé M. François *Dentun*, à Yverdon, à la place d'adjoint, secrétaire du commissaire des guerres cantonal.

SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

Le Comité central a adressé la circulaire suivante aux comités des sections cantonales :

Chers confédérés et frères d'armes,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'ancien comité central nous a transmis les archives et la caisse, et que nous avons pris la direction de la société.

Le comité central est composé comme suit : MM. *Barman*, colonel fédéral, *président* ; *Closuit*, commandant, *vice-président* ; *Roten*, commandant, *secrétaire* ; *Chapelet*, commandant, *secrétaire-adjoint* ; *Ribordy*, capitaine fédéral, *caissier*.

La tâche qui nous est confiée nous est d'autant plus agréable que nous sommes assurés d'avance de votre bienveillant concours, et qu'elle nous donnera l'occasion de recevoir en Valais nos chers frères d'armes de toutes les parties de la Suisse.

Nous ne sommes point cette année sous la préoccupation d'événements extérieurs qui puissent troubler nos frontières ; notre horizon est serein ; tout est